



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 27 avril 2018

Communiqué de Presse

Sécurisation du secteur de la gare de Périgueux

Un contrôle coordonné s'est tenu ce jour dans le secteur de la gare de Périgueux. Dans le cadre d'une réquisition du Procureur de la République, ce contrôle a mobilisé 20 personnels : 9 agents de la police nationale, 4 agents de la police municipale, 3 agents de la sécurité ferroviaire (SUGE) et 4 effectifs douanes – avec le renfort d'un maître-chien venu de Mérignac.

À l'issue de ce contrôle, plusieurs procédures ont été engagées : 2 infractions à la législation sur les stupéfiants, 1 contrôle alcoolémie, 1 défaut de permis de conduire, 1 non présentation de permis de conduire et 3 non présentation d'assurance, 6 défauts de contrôle technique, 1 non port de gants sur cyclomoteur, 2 immobilisations de véhicules

Le secteur de la Gare de Périgueux fait l'objet d'une attention particulière et des contrôles coordonnés continueront à être organisés régulièrement en journée et en soirée. La Préfète de la Dordogne a ainsi demandé aux services de la police nationale de renforcer leurs patrouilles sur le quartier. Les référents de sécurité de la police nationale seront également présents pour des actions de contact auprès de la population et des commerçants afin de désamorcer des situations de tension.

Des actions de contrôle avec les services de l'URSSAF sur le travail dissimulé ont, par ailleurs, été organisées et se poursuivront.

À l'occasion de l'état-major de sécurité, co-présidé par la Préfète et les autorités judiciaires, le 26 avril, un point de situation a été fait autour des différentes actions engagées sur le plan administratif et judiciaire.

Une cellule de veille, issue du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville de Périgueux, a été créée en fin d'année 2017.

Elle a pour mission d'établir un diagnostic global sur la situation du quartier (évaluation du niveau de délinquance, suivi de l'habitat social, analyse de l'activité économique, etc.). C'est sur la base de ce diagnostic, qu'un plan d'actions global pourra être défini et déployé en intégrant plusieurs domaines : la tranquillité publique, la lutte contre la délinquance et les trafics, le logement, l'urbanisme, l'activité économique, etc.

Ce plan d'action global s'inscrit dans la trajectoire de quartier initiée par la municipalité, et associant les différents acteurs des services de l'État et les partenaires associatifs et économiques du quartier.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
